CHF Formulaire de soumission de projet

Résumé du Programme *A remplir par l'(les) organisation(s) des Nations Unies bénéficiaire(s) ou l'ONG*
De : *UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)* Date de Soumission : Décembre 2010
Contact : UNHCR Bangui (236) 72225610 carba@unhcr.org
Organisation bénéficiaire : UNHCR
Titre du Programme[1] CAP : Protection and assistance to IDPs, spontaneous returnees, victims of human right violations and other forms of violence specifically based on gender and identity/ethnicity and persons with special needs
Code du Programme : CAF-11/P-HR-RL/36877
Secteur/Cluster : Protection
Objectif : Assurer un accès équitable a la documentation aux personnes déplacées internes et retournés
Bénéficiaires: TOTAL : 192,000 IDPs and returnees Enfants : 88,000 Femmes : 54 000 Autres groupes (spécifier): Personnes à risque d'apatridie
Partenaires de mise en œuvre : Ministère de l'Administration du Territoire, Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice, Association Azoudanga
Autres Partenaires :
Durée du Project: *[Date de début – fin (max. 12 mois)]* *1er février 2011 - 31 décembre 2011*
Budget total du Programme : 10, 685,655$ *[doit être identique au budget inscrit dans le CAP]*
Fonds demandé au CHF: 283,000 $ *[y compris les coûts indirects]*
Montant et pourcentage de coûts indirects demandés au CHF: 18 514 $ *[max. 7%]*
Citer les efforts qui ont été faits afin de sécuriser un financement après une éventuelle contribution du CHF : Le HCR a contacté ses bailleurs traditionnels pour la sécurisation des fonds.

[1] *Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.*

Résumé narratif du programme (max. 2 pages)

Historique

La République Centrafricaine sort d'une période de crises récurrentes aux conséquences multiples dont un vaste déplacement forcé de populations aussi bien à l'intérieur du pays que vers les pays limitrophes. Outre les graves violations des droits humains dont elles continuent d'en être victimes, les PDIs pour la plupart ne disposent que très rarement de documentations et de pièces d'état civil pourtant indispensables à chaque individu pour la reconnaissance de sa personnalité juridique.

Les populations de la RCA affectées par les conflits, ayant perdu tout accès à un document d'identité en raison non seulement de leur déplacement, mais aussi de la destruction des infrastructures administratives et du dysfonctionnement des services publics, se trouvent dans la quasi impossibilité d'en obtenir d'autres face aux procédures complexes, coûteuses, lentes et inaccessibles qui, in fine amènent à la privation totale de la personnalité juridique.

En effet, pour se documenter, les PDIs sont censés retourner dans leur circonscription d'origine, s'exposant ainsi à des risques d'insécurité, devant parfois payer les documents au delà de leurs moyens. Cet état de fait a une incidence négative sur les communautés entières des PDIs qui se voient privées de l'exercice et de la jouissance de leurs droits fondamentaux. Ne pouvant établir leur identité et leur personnalité juridique, les PDIs se retrouvent dans une situation de vulnérabilité accrue, entraînant parfois des cas d'apatridies qui risquent de compliquer davantage leur situation.

La RCA ayant souscrit en Novembre 2004 la Déclaration de Dar-Es-Salaam dans le cadre de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, s'est engagée, à l'instar des autres Etats Parties à la Conférence, de fournir aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides, des documents d'identité qui leur permettent d'avoir accès aux services sociaux de base et de jouir de leurs droits.

La Convention de l'Union Africaine sur la protection des personnes, signée à Kampala en 2009, en son article 13, consacre le droit à la documentation pour les PDIs, conformément au Principe 20 des Principes Directeurs des Nations Unies, relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays et oblige les Gouvernements à faciliter la délivrance de nouveaux documents, ou le cas échéant remplacer les documents perdus ou détruits au cours du déplacement, sans discrimination et sans imposer des conditions draconiennes aux requérants.

Dans la perspective de la consolidation de la paix en République Centrafricaine, la recherche de solutions durables à plus près de 200 000 personnes encore en déplacement constitue une part importante du processus. Or, il a déjà été constaté que, dans le cadre du processus électoral, certaines personnes déplacées n'ont pu se faire enregistrer sur les listes électorales et se faire délivrer des cartes d'électeur faute de documentation, de moyens de preuve de leur identité et de leur nationalité. De ce fait, leur droit civique s'en trouve violé de même que leur dignité, leurs droits fondamentaux, leur réintégration se trouvent compromis. Les droits des PDIs à l'éducation, à la liberté de mouvement, à la liberté d'ester en justice, de prétendre à un emploi décent se trouvent également bafoués. Ils ne peuvent pas contracter de mariage légal, car ils courent le risque de se voir contester leur nationalité, ne pouvant avoir accès aux services publics et administratifs.

Leur capacité de prendre une part active aux activités économiques et aux projets de développement est également réduite. Ils ne pourront non plus acquérir de propriété dans ce contexte. De surcroît, n'étant pas en mesure d'établir leur personnalité juridique, les PDIs se trouvent dans l'impossibilité d'exercer les droits civils et politiques inhérents à chaque individu. Ils se trouvent donc privés de participer au processus électoral et aussi de prendre part à la consolidation de la paix en cours dans le pays.

Pour trouver des solutions durables à cette situation, un atelier organisé en Janvier 2010 qui a regroupé les Préfets et Représentants des délégations spéciales, a permis d'examiner les causes du problème, de comparer les différentes pratiques et d'identifier les besoins des PDIs, ainsi que les faiblesses et lacunes des administrations locales dévastées par les conflits.

1.

Raison d'être du Programme

a) Résultats

- Obtention des actes d'état civil par les populations est facilitée et allégée
- Les collectivités sont appuyées en moyens matériels, logistiques performants
- Des mesures interministérielles de clarification et de simplification des procédures d'obtention de la documentation sont prises
- Les cas d'apatridie sont prévenus par les mécanismes mis en place ;
- Des stratégies de sensibilisation des PDIs sur l'importance de la documentation sont mises en œuvre
- Le personnel de l'état civil coupable de fraudes documentaires est moralisé et/ou sanctionné
- Le personnel de l'état civil est sensibilisé et formé sur la protection et la non discrimination des PDIs
- La documentation est gérée via une base de données fiable
- Les réseaux communautaires formés établissent un lien direct entre les autorités et les PDIs pour un accès systématique aux procédures allégées

b) Indicateurs avec cible

- Au moins 200 000 PDIs recensés sont documentés
- Matériels, équipements et accessoires fournis
- Un arrêté interministériel est pris.
- 100% des cas à risque d'apatridie ont été résolus
- Une campagne de sensibilisation à grande échelle est menée par tous les acteurs impliqués.
- Nombre de sanctions prises.
- Aucune demande n'a été rejetée sur une base discriminatoire.
- 100% des cas traités sont entrés dans une base de données centrale
- 100% des cas identifiés ont été référenciés

c) Activités

Au niveau institutionnel

- Identification des faiblesses des structures administratives locales afin de renforcer leurs capacités
- Campagne de sensibilisation des Préfets, Sous-préfets, Présidents des Délégations spéciales, Présidents des Tribunaux, Officiers de Police et Chefs de village sur l'importance de la documentation, la lutte contre la fraude documentaire et les droits des PDIs
- Formation du personnel de l'Etat civil sur la protection des PDIs et mise en place des structures de prévention contre la discrimination à leur égard
- Renforcement des capacités matérielles, techniques et financières des agents et des structures administratives au niveau central et local, habilités à délivrer des documents aux PDIs.
- Création de conditions minimales pour la transcription des jugements supplétifs
- Soutien à l'organisation d'audiences foraines du TGI
- Collaboration avec les autorités impliquées dans la délivrance de documents, pour s'assurer que les procédures d'obtention soient simplifiées selon les recommandations de l'atelier
- Mise en place d'une base de données (fichier centralisé)

Au niveau communautaire

- Cartographie des besoins en documentation des PDIs dans les zones de Paoua et de Kaga Bandoro par le biais de focus group qui seront composés de femmes, jeunes, assistants sociaux, agents de police, religieux, notables, magistrats ;
- Formation des agents recenseurs et mobilisateurs ;
- Campagne de sensibilisation à l'égard des PDIs et notamment des femmes ;
- Etablissement des listings des PDIs non documentés ;
- Création de Comités locaux pour une appropriation du projet et pour s'assurer de la continuité et de la durabilité du processus

Résumé financier du programme

Ligne budgétaire Ne pas changer les lignes budgétaires	Total Montant (US$)	Répartition	
		CHF	Autres
1.1 Fournitures, équipements, transport	80 000	55 000	25 000
1.2 Personnel (salaires, consultants, voyages, formation)	114 800	45 500	69 300
1.3 Formation des partenaires	25 000	15 000	10 000
1.4 Contrats	482 864	134 000	348 864
1.5 Autres coûts directs	45 000	14 986	30 014
Sous-Total	747 664	264 486	483 178
2.0 Appui Administratif Indirect (7%)	52 336	18 514	33 822
TOTAL	800 000	283 000	517 000

* Pour de plus amples d'informations sur les catégories budgétaires voir : http://www.undg.org/archive_docs/8746-Harmonised_Financial_Reporting_for_Donors_in_JPs_-_Explanatory_Note.doc

Partie B: Evaluation Technique

A remplir par le Cluster Lead

4. Evaluation de la proposition par le cluster

[Fournir une synthèse concise de l'évaluation de la proposition. Attacher le tableau des projets avec les signatures du cluster lead et de l'ONG co-lead.]

Le projet présenté répond aux critères posés pour cette allocation. En effet, le projet répond à des besoins prioritaires à savoir la documentation des PDIs et des retournés, le projet comprend un mécanisme de suivi évaluation et sera mis en œuvre par les autorités nationales et locales dans un esprit d'appropriation.
Ce projet a par ailleurs été classifié « priorité immédiate » pour le CAP2011 et cette priorité reste actuellement fondée.

Partie C: Evaluation Administrative

A remplir par OCHA

(a)	Le document de Programme est conforme au format	Oui ☒ Non ☐
(b)	Le budget est conforme aux catégories requises	Oui ☒ Non ☐
(c)	Les frais de gestion sont conformes aux normes admises	Oui ☒ Non ☐

Partie D: Décision du Coordonnateur Humanitaire

A remplir par OCHA

5. Décision du Coordonnateur Humanitaire

- ☒ Approuvé pour un budget total de **$ 283 000**
- ☐ Approuvé avec modifications/conditions
- ☐ Renvoyé avec des commentaires pour une révision de la proposition
- ☐ Rejeté

Commentaires/Justification:

Ce projet est approuvé sur recommandation du cluster et validé par le comité Humanitaire Pays

Bo Schack

Coordonnateur Humanitaire, RCA

Signature

16/2/14

Date

LE COORDONNATEUR RESIDENT

Partie E: Examen de l'Agent administratif A remplir par l'Agent administratif (PNUD)
6. Action prise par l'Agent administratif: ☐ Programme en conformité avec les dispositions des mémorandums d'accord entre les Nations Unies et le PNUD et les lettres d'accord avec les donateurs.
Agent administratif: **[Nom et titre]** Signature _____ Date _____
Part F: Examen de Agent de gestion (seulement pour les projets des ONGs) A remplir par l'Agent de gestion (PNUD-RCA)
7. Action prise par l'Agent de gestion: ☐ Programme en conformité avec les dispositions de l'Accord de partenariat avec l'Agent de gestion pour le CHF - RCA
Agent de Gestion: **[Nom et titre]** Signature _____ Date _____

Attachement No. 1:

CHF Plan de travail

Résultats	Indicateurs	Activités prévues	Par trimestre				Organisation responsable	Budget prévu		
			T1	T2	T3	T4		Source des fonds[2]	Description du Budget	Montant
Obtention des actes d'Etat civil par les populations est facilitée et allégée Des mesures interministérielles de clarification et de simplification des procédures d'obtention de la documentation sont prises	Au moins 200 000 PDIs et retournés recensés ont été documentés Un arrêté interministériel est pris.	Identification des faiblesses des structures administratives locales afin de renforcer leurs capacités	X				UNHCR, Ministère de l'Administration du Territoire, Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice, Association Azoudanga	CHF	Frais de l'analyse	5 000
		Création de conditions minimales pour la transcription des jugements supplétifs	X	X	X	X	Idem	CHF	Frais de délivrance des actes der naissance (1§ x 100 000)	100 000
Les cas d'apatridie sont prévenus par les mécanismes mis en place	100% des cas à risque d'apatridie ont été résolus	Soutien à l'organisation d'audiences foraines du TGI	X	X	X	X	Idem	CHF	Appui à l'organisation d'audiences foraines dans les localités identifiées	9 000

[2] Si des sources de financement autres que le CHF sont inclus, prière préciser le montant CHF par ligne budgétaire.

		Collaboration avec les autorités impliquées dans la délivrance de documents, pour s'assurer que les procédures d'obtention soient simplifiées selon les recommandations de l'atelier	X	X	X	X	Idem	CHF	Achat de registres d'Etat civil	25 000
		Cartographie des besoins en documentation des PDIs dans les zones de Paoua et de Kaga Bandoro par le biais de focus group qui seront composés de femmes, jeunes, assistants sociaux, agents de police, religieux, notables, magistrats	X	X			Idem	CHF	Frais de déplacement et motivation	10 000
Les collectivités sont appuyées en moyens matériels. logistiques performants	Matériels, équipements et accessoires fournis	Renforcement des capacités matérielles, techniques et financières des agents et des structures administratives au niveau central et local, habilités à délivrer des documents aux PDIs.	X	X			Idem	CHF	Achat de fournitures et équipements (machines à écrire, photocopieurs etc)	55 000
Des stratégies de sensibilisation des PDIs sur l'importance de la documentation sont mises en oeuvre	4 campagnes de sensibilisation ont été menées	Campagnes de sensibilisation à l'égard des PDIs et notamment des femmes	X	X			Idem	CHF	Frais de la campagne, Medias, matériels de communication et d'information	5 000

Le personnel de l'Etat civil coupable de fraude documentaire est moralisé et/ou sanctionné	Nombre de sanctions prises	Campagne de sensibilisation des Préfets, Sous-Préfets, Présidents des Délégations spéciales, Présidents des Tribunaux, Officiers de Police et Chefs de village sur l'importance de la documentation, la lutte contre la fraude documentaire et les droits des PDIs	X	X			Idem	CHF	Frais d'organisation de la campagne	5 000
Le personnel de l'Etat civil est sensibilisé et formé sur la protection et la non discrimination des PDIs	Aucune demande n'a été rejetée sur une base discriminatoire	Formation du personnel de l'Etat civil sur la protection des PDIs et mise en place des structures de prévention contre la discrimination à leur égard	X	X			Idem	CHF	Frais d'organisation des ateliers de formation	5 000
La documentation est gérée via une base de données fiable	100% des cas traités sont entrés dans une base de données centrale	Mise en place d'une base de données (fichier centralisé)			X	X	Idem	UNHCR		

Les réseaux communautaires formés établissent un lien direct entre les autorités et les PDIs pour un accès systématique aux procédures allégées	100% des cas identifiés ont été référenciés	- Etablissement des listings des PDIs non documentés	X	X	X	X	Idem	CHF	Intéressemnts d es agents recenseurs et mobilisateurs (60 x 12 mois x 90$)	18 000
		- Formation des agents recenseurs et mobilisateurs	X	X					Frais de transport et déplacement	27 486
		- Création de Comités locaux pour une appropriation du projet et pour s'assurer de la continuité et de la durabilité du processus	X	X	X	X				
Sous-total:										264 486
Appui administratif indirect (7%)										18 514
Total:										283 000

Attachement No. 2: Budget détaillé

Ligne budgétaire *Ne pas changer les lignes budgétaires*	*Montant (US$)*	*Répartition*	
		CHF	*Autres bailleurs*
1.1 Fournitures, équipements, transport **(prière fournir une liste détaillée de dépenses, ajouter des rangées si nécessaire)**	**80 000**	**55 000**	**25 000**
a) Fournitures de bureau	30 000	25 000	5 000
b) Equipements (15 machines à écrire,10 photocopieurs etc)	50 000	30 000	20 000
1.2 Personnel (salaires, consultants, voyages, formation) **(prière fournir une liste détaillée de dépenses, ajouter des rangées si nécessaire)**	**114 800**	**45 500**	**69 300**
a) agents recenseurs et mobilisateurs (60 personnes x 12 mois x 90$)	64 800	18 000	46 800
b) Frais de transport et déplacement par voie routière exclusivement pour se rendre dans toutes les communes de l'Ouham Pende et de la Nana Gribizi	50 000	27 500	22 500
1.3 Formation des partenaires (prière fournir une liste détaillée de dépenses, ajouter des rangées si nécessaire)	**25 000**	**15 000**	**10 000**
a) Sensibilisation/ Formation du personnel de l'Etat civil, du Parquet et de la police sur les droits des PDIs (500 bénéficiaires)	15 000	10 000	5 000
b) Campagne de sensibilisation des PDIs sur la documentation	10 000	5 000	5 000
1.4 Contrats **(prière fournir une liste détaillée de dépenses, ajouter des rangées si nécessaire)**	432 864	**134 000**	**348 864**
a) Organisation de 120 audiences foraines (5 TGI x 2 audiences/mois)	20 000	9 000	11 000
b) Achat de 2 000 registres d'Etat civil ;	55 000	25 000	30 000
c) Frais de délivrance des actes de naissance (1$ x 200 000 pers	200 000	100 000	100 000
d) Appui à la délivrance des cartes d'identité (13$ x 10 000 pers)	130 000		130 000
e) Contrat Azoudanga	77 864		77 864
1.5 Autres coûts directs **(prière fournir une liste détaillée de dépenses, ajouter des rangées si nécessaire)**	**45 000**	**14 486**	**30 514**
a) Carburant	35 000	11 486	23 514
b) entretien	10 000	3 000	7 000
Sous-Total	747 664	**264 486**	**483 178**
2.0 Appui Administratif Indirect (max. 7%)	52 336	18 514	33 822
Budget total du projet	800 000	**283 000**	**517 000**